

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le 112^e *Rapport de gestion* de la Banque nationale suisse (BNS), qui porte sur l'exercice 2019. Ce rapport comprend, dans sa première partie, le *Compte rendu d'activité* à l'Assemblée fédérale, dans lequel l'institution rend compte de l'accomplissement de ses tâches selon l'art. 5 de la loi sur la Banque nationale (LBN) au cours de l'année écoulée. La seconde partie contient le *Rapport financier*. Ce dernier commente l'évolution de la BNS sous l'angle de l'organisation et de l'exploitation, ainsi que son résultat financier. Le *Rapport financier* est soumis au Conseil fédéral pour approbation, avant d'être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires.

En 2019, la croissance de l'économie mondiale s'est affaiblie. Le ralentissement a affecté la plupart des grandes économies et a été particulièrement marqué dans le secteur industriel. Il s'explique notamment par l'incertitude et les risques découlant du conflit commercial qui persiste entre les Etats-Unis et la Chine, ainsi que par des aléas politiques. Dans ce contexte, le franc a connu au cours de l'année une nouvelle appréciation en termes pondérés par le commerce extérieur.

En Suisse aussi, la croissance économique a été plus faible qu'en 2018. A l'exception de l'industrie pharmaceutique, la plupart des branches du secteur de l'industrie ont évolué seulement à un rythme modéré. L'emploi a néanmoins continué à augmenter légèrement, et le chômage a reculé. L'inflation a fléchi, mais elle est demeurée dans la fourchette que la BNS assimile à la stabilité des prix.

La BNS a maintenu le cap expansionniste de sa politique monétaire. Celle-ci a continué à reposer sur le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS par les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers, ainsi que sur la disposition de la BNS à intervenir au besoin sur le marché des changes. Ces deux mesures sont demeurées nécessaires pour garantir des conditions monétaires appropriées dans un contexte marqué par un niveau élevé du franc et une situation toujours fragile sur le marché des changes.

En juin 2019, la Banque nationale a remplacé dans sa stratégie de politique monétaire la marge de fluctuation assignée au Libor à trois mois par son propre taux directeur (taux directeur de la BNS). Cette décision n'a pas eu d'incidence sur le cap de sa politique monétaire. En outre, la Banque nationale a adapté, avec effet au 1^{er} novembre, la base de calcul pour le prélèvement de l'intérêt négatif, ce qui s'est traduit dans l'ensemble par une nette augmentation des montants exonérés. De cette manière, la Banque nationale a limité la charge pour le système bancaire au minimum requis par la politique monétaire, tout en préservant sa marge de manœuvre dans un contexte de taux d'intérêt se maintenant à un bas niveau.

L'émission de la 9^e série de billets de banque s'est achevée avec la mise en circulation, courant 2019, des coupures de 1000 francs et de 100 francs. Les nouveaux billets ont été bien accueillis par la population et ont fait leurs preuves dans le trafic des paiements.

Sur le plan opérationnel, de grands projets de construction aux sièges de Berne et de Zurich ont été menés à bien. A l'issue de plusieurs années de rénovation, les bureaux du bâtiment principal à Berne ont pu être à nouveau occupés, et la caisse a rouvert ses guichets. Au siège de Zurich, les travaux de transformation de l'immeuble de la Fraumünsterstrasse se sont achevés. Le Forum BNS, situé au rez-de-chaussée, a été inauguré en octobre. Il comprend un centre d'information destiné aux visiteurs ainsi qu'une infrastructure pour des conférences et réunions de la Banque nationale. Dans le secteur de l'informatique, la cybersécurité est restée au centre de l'attention.

La Banque nationale a clôturé l'exercice 2019 avec un bénéfice de 48,9 milliards de francs, alors qu'elle avait enregistré une perte de 14,9 milliards l'année précédente. Ce résultat s'explique principalement par un gain réalisé sur les positions en monnaies étrangères.

Le montant attribué à la provision pour réserves monétaires s'inscrit à 5,9 milliards de francs. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures de 45 milliards, le bénéfice porté au bilan s'établit à 88 milliards de francs. Il permet le versement d'un dividende à hauteur du montant maximal prévu par la loi, soit 15 francs par action. Conformément à la convention passée entre la Banque nationale et le Département fédéral des finances concernant la distribution du bénéfice de la BNS au titre des exercices 2016 à 2020, la Confédération et les cantons ont droit à une distribution de 2 milliards de francs, étant donné que le solde de la réserve pour distributions futures excède 20 milliards de francs après affectation du bénéfice.

Compte tenu du montant élevé de la réserve pour distributions futures, la Banque nationale a conclu, en février 2020, une convention additionnelle avec le Département fédéral des finances. Aux termes de cette dernière, un montant additionnel de 2 milliards de francs est versé au titre de l'exercice 2019. La distribution du bénéfice à la Confédération et aux cantons s'élève ainsi à 4 milliards de francs au total. Après affectation du bénéfice, la réserve pour distributions futures s'inscrit à 84 milliards de francs.

Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs du grand engagement et du précieux soutien qu'ils nous ont témoigné durant l'année écoulée.

Berne et Zurich, le 28 février 2020



BARBARA JANOM STEINER
Présidente du Conseil de banque



THOMAS J. JORDAN
Président de la Direction générale